



**Descriptif du programme de rachat d'actions  
autorisé  
par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires  
du 5 Novembre 2009**

En application des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'AMF et de l'article L. 451-3 du Code monétaire et financier, le présent descriptif de programme a pour but de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat par Sécuridev de ses propres actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 5 novembre 2009.

Siège social : 20 rue de l'Arc de Triomphe 75017 PARIS • Tél. +33 1 46 22 09 00 • Fax +33 1 46 22 99 18  
SA au capital de 36.659.280 € • RCS Paris B 378 557 474 • [www.securidev.com](http://www.securidev.com)



## **SYNTHESE DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME DE RACHAT**

- **Titres concernés** : SECURIDEV, code ISIN : FR0000052839. L'action SECURIDEV est cotée sur le marché Eurolist compartiment C d'Euronext Paris.
- **Pourcentage de rachat maximum du capital autorisé par l'Assemblée générale du 5 novembre 2009** : 10 %, soit 244 395 actions.
- **Montant global maximum du programme** : 7 331 850 €
- **Prix d'achat unitaire maximum** : 30 €
- **Objectifs du programme par ordre de priorité** :
  - conservation des actions en vue de les remettre ultérieurement à titre de paiements ou d'échange dans le cadre d'opération de croissance externe,
  - annulation, notamment à des fins d'optimisation du résultat par action ou d'amélioration de la rentabilité des capitaux propres ;
  - mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, de tout plan d'épargne groupe conformément aux articles L. 443-1 et suivants du Code de commerce ou de toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197.1 et suivants du Code de commerce.
- **Durée du programme** : Le présent programme pourra être utilisé pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée générale mixte du 5 novembre 2009, soit jusqu'au 5 mai 2011.

## **I - ACTIONS DETENUES PAR LA SOCIETE**

### **Actions détenues au 20 septembre 2009**

La Société détenait 160 522 actions au 20 septembre 2009.

Ces actions ont été annulées par décision du conseil d'administration du 24 septembre 2009.

## **II - OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS ET UTILISATION DES ACTIONS RACHETEES**

SECURIDEV souhaite se réserver la faculté de mettre en oeuvre un programme de rachat d'actions propres en destinant les actions, par ordre de priorité à :

- conservation des actions en vue de les remettre ultérieurement à titre de paiements ou d'échange dans le cadre d'opération de croissance externe,

- annulation, notamment à des fins d'optimisation du résultat par action ou d'amélioration de la rentabilité des capitaux propres ;

- mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, de tout plan d'épargne groupe conformément aux articles L. 443-1 et suivants du Code de commerce ou de toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197.1 et suivants du Code de commerce.

### **III – MODALITÉS DU PROGRAMME DE RACHAT**

#### **1/ Part maximale du capital susceptible d'être rachetée et montant payable par SECURIDEV**

Le présent programme porte sur 244 395 actions (soit 10 % du capital au 30 septembre 2009), correspondant à un montant maximal de 7 331 850 €, sur la base du prix maximal d'achat unitaire de 30 €.

SECURIDEV s'engage, en tout état de cause, à ne pas racheter plus de 10 % de son capital social.

SECURIDEV se réserve la possibilité d'utiliser l'intégralité du programme autorisé.

#### **2/ Modalités des rachats**

Les actions pourront être rachetées par intervention sur le marché ou autrement de gré à gré, notamment pour tout ou partie par achat de blocs de titres.

#### **3/ Durée et calendrier du programme de rachat**

Conformément à la résolution de l'assemblée générale mixte du 5 novembre 2009, le programme de rachat d'actions sera mis en oeuvre sur une période de 18 mois, soit jusqu'au 5 mai 2011.

#### **4/ Financement du programme de rachat**

SECURIDEV financera le programme de rachat d'actions propres sur ses fonds propres, et par recours à l'endettement pour la partie excédant son autofinancement.

### **IV - L'INTENTION DE LA PERSONNE CONTRÔLANT, SEULE OU DE CONCERT, L'ÉMETTEUR**

La S.F.P.I. ainsi que les dirigeants, n'entendent pas céder de titres dans le cadre du présent programme de rachat d'actions.

## **V - PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DE LA NOTE D'INFORMATION**

A notre connaissance, les données de la présente note d'information sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions propres de SECURIDEV ; elles ne comportent pas d'omission à en altérer la portée.

Le Président Directeur Général

Henri Morel